



**Editions Passiflore**  
**WWW.EDITIONS-PASSIFLORE.COM**

## ***Règlement concours de nouvelles Passiflore 2019***

### **Préambule**

Dans le cadre de leur vocation à développer le goût de la lecture et de l'écriture, de donner leur chance à de nouveaux auteurs et de faire naître et partager des relations humaines de proximité entre écrivains et lecteurs, les Éditions Passiflore organisent leur troisième concours de nouvelles.

Et parce que la ville de Dax qui les a vues naître doit sa notoriété à ses eaux bienfaisantes, et que le département des Landes est baigné et irrigué par diverses eaux, des plus fougueuses aux plus dormantes, le thème de ce concours sera chaque année en lien avec le domaine de l'eau.

Le concours est dénommé : **Dans une goutte de mots.**

### **Article 1    Conditions de participation**

Le concours est un concours d'écriture de nouvelle ouvert aux auteurs de plus de 17 ans. Un seul texte est autorisé par participant. Le texte est inédit et n'est pas en passe d'édition. Il est original (aucun plagiat d'aucune œuvre, littéraire ou autre) et ne contient aucun propos à caractère diffamatoire.

Les participants joindront à leur envoi la demande d'inscription téléchargeable sur notre site.

La nouvelle doit être envoyée exclusivement par message électronique à l'adresse suivante : [concours@editions-passiflore.com](mailto:concours@editions-passiflore.com)

Un courriel validant la candidature sera adressé à l'expéditeur dans un délai de 15 jours après son envoi. Il conviendra alors de s'acquitter des droits d'inscription fixés à 10 euros ttc qui seront adressés par courrier postal aux Éditions Passiflore, **Dans une goutte de mots**, 93 avenue Saint Vincent de Paul – 40100 – Dax, pour inscription définitive.

## **Article 2    Dates du concours**

Les nouvelles seront adressées par message électronique avant le 1er mai 2019. Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera recevable.

Les résultats seront proclamés au mois de novembre 2019.

## **Article 3    Présentation du texte**

La nouvelle comporte obligatoirement un titre.

Le texte est écrit en langue française, il respecte les critères littéraires d'une nouvelle : il est court, relate un seul événement, met en scène peu de personnages. La chute est brève et doit surprendre.

Il comprendra au maximum 3000 mots (nombre à mentionner en bas de fichier), présenté sur pages A4, plus une page « titre ». Il sera rédigé en police Arial taille 12 ; marges 3 cm. Il sera paginé et sous format pdf.

La mise en page respectera les principes d'anonymat développés ultérieurement.

Le texte, **en lien avec le domaine de l'eau**, devra commencer obligatoirement par l'incipit suivant :

*« Elle était plantée au milieu de la chaussée, les pieds nus dans une flaque d'eau. Suspendue. Paralysée. Le cerveau gelé comme ses orteils qui avaient rougi et gonflé. Elle ne pouvait plus bouger. Où avait-elle bien pu perdre ses chaussures? »*

Celui-ci a été proposé par Marie-Laure Hubert Nasser, auteure publiée aux Éditions Passiflore, présidente du jury 2019.

Il sera accepté que cet incipit puisse être éventuellement traité au masculin.

## **Article 4    Anonymat**

La nouvelle et la demande d'inscription sont adressées en pièces jointes à un message électronique ouvert par les seuls organisateurs.

Aucune mention des noms et prénoms de l'auteur, ni aucun signe distinctif ne doit figurer sur le fichier pdf du texte.

## **Article 5    Prix et composition du jury**

Le jury est composé de personnes autorisées, de par leurs activités et leurs compétences, à émettre un avis qualifié sur les textes à évaluer. La liste des membres sera publiée sur le site des Éditions Passiflore au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Les organisateurs s'interdisent de prendre part au jury.

Il sélectionnera les cinq premières nouvelles du classement général qui constitueront la promotion 2019.

Le jury est souverain. L'anonymat qui entoure la sélection des nouvelles et le choix des lauréats garantit l'impartialité de son verdict. Il n'a pas à justifier de ses décisions.

## **Article 6    Les lauréats**

Les cinq nouvelles lauréates seront éditées en un recueil publié par les Éditions Passiflore pour diffusion et commercialisation. La Présidente du jury écrira également une nouvelle intégrée au recueil.

Chaque lauréat recevra trois exemplaires du recueil ainsi que deux romans à choisir parmi les publications des Éditions Passiflore.

La publication ne fera pas l'objet de versement de droits d'auteur.

Les lauréats seront personnellement informés des résultats du concours.

Une réception les réunira. Le recueil de nouvelles ainsi que ses auteurs seront présentés au public.

## **Article 7    Réserves et respect des décisions**

Les organisateurs sont autorisés, en cas de force majeure, à modifier, suspendre, annuler tout ou parties de ce règlement. Dans ce cas, une information sera publiée sur le site des Éditions Passiflore.

Faire acte de candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.